

TEMPS DE TRAVAIL À 32H, LES AGENTS ONT TOUS LES MÊMES DROITS !

La direction remet en cause le droit aux 32h en attaquant sur plusieurs fronts. Nous ne laisserons pas faire !

1. Les nouveaux embauchés depuis le 1^{er} septembre 2023 ne peuvent pas choisir les 32h en cotisant à temps plein pour la retraite.

Plus d'un an après la réforme des retraites, le système informatique n'est toujours pas paramétré pour gérer la sur-cotisation au régime général. Ce retard volontaire dissuade beaucoup d'agents de passer aux 32h. De plus, les équipes en réduction collective vont progressivement perdre la majorité faute de nouveaux entrants.

→ La CGT s'apprête à faire un recours juridique pour faire appliquer pleinement nos accords.

2. À la Maintenance, la direction ne traite pas toutes les équipes de la même façon.

Lors de la négociation de 14 aménagements horaires en novembre, la direction a proposé un package à prendre ou à laisser, accordant à certains les 32h sur un cycle pluri-hebdomadaire (8 JRTT) et pas à d'autres. Ainsi, les services de supervision des matériels étaient limités aux 32h sur 4 jours (1 JNT). C'est pourquoi la CGT n'a pas signé cet accord.

Du coup, la direction a décidé unilatéralement de l'aménagement d'une partie de ces équipes en imposant le 32h sur 4 jours et ne répond pas aux autres demandes de 32h en pluri-hebdo.

Le comble est que la direction essaye de nous faire porter la responsabilité de sa décision ! La CGT est bien sûr disponible pour signer un nouvel avenant pour chacune de ces équipes mais c'est la direction qui refuse.

→ La CGT étudie un recours juridique contre cette décision unilatérale qui ne respecte pas les accords RTE et pour faire droit aux équipes qui veulent passer aux 32h en pluri-hebdo.

3. Des pressions sont exercées par certains directeurs plus zélés que d'autres pour dissuader les agents d'opter pour les 32h en collectif (32h payées 34h).

Ainsi, le directeur du GMR Cévennes a récemment menacé les agents de représailles financières, allant jusqu'à afficher publiquement leurs rémunérations annuelles individuelles.

→ Suite à l'intervention de la CGT, ce directeur a été recadré.

Ne nous laissons pas diviser. Pour conserver nos droits, il faut les faire appliquer à tous sans exception. Unis, nous y arriverons !

La Défense, le 28 janvier 2025